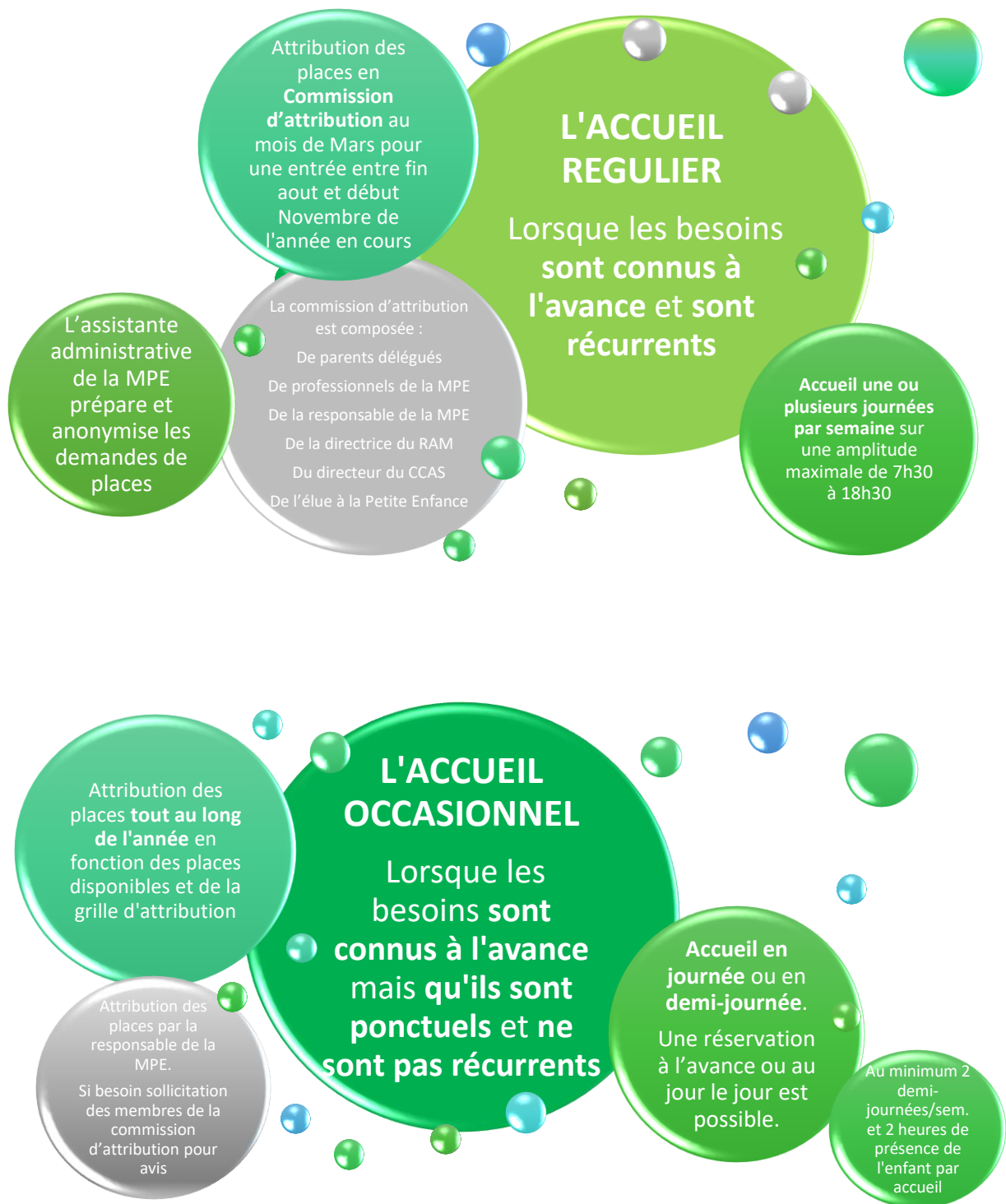


Les différents modes d'accueil à La Maison de la Petite Enfance





Grille d'attribution des places à La Maison de la Petite Enfance

Seules les familles domiciliées ou en activité professionnelle sur la commune de Tullins sont éligibles à une place en crèche à la MPE
L'absence d'emploi des parents et l'accueil d'une fratrie au cours des années précédentes ne sont pas des critères de refus
La MPE est un EAJE de 24 places pouvant accueillir 6 enfants ≤ 16 mois et 18 enfants ≥ 16 mois

Thèmes	Critères pris en compte dans la décision	Points
Ressources	QF (≤ à 500)	20
Structure familiale	Famille monoparentale	25
	Parents, frères, sœurs en situation de handicap (bénéficiaire de l'AAEH)	15
	Enfants en situation de handicap (bénéficiaire de l'AAEH ou en cours de diagnostic avec justificatifs demandés par la CAF)	Place attribuée immédiatement à l'enfant sans passage par la commission, selon les places disponibles
	Orientation Protection Maternelle et Infantile (PMI) et/ou Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Place attribuée immédiatement à l'enfant sans passage par la commission, selon les places disponibles
Mode de garde ; besoins et contraintes	Enfant fréquentant la collectivité en Accueil Occasionnel l'année précédente	10
	Famille n'ayant pas eu de place à la commission d'attribution l'année précédente	5
	Fratrie accueillie au sein de la MPE à la date d'entrée du nouvel enfant	Place attribuée immédiatement à l'enfant sans passage par la commission, selon les places disponibles
Lorsque le nombre de point est identique entre plusieurs familles, la/les place(s) est/sont attribuée(s) selon l'ancienneté de la date de dépôt des demandes		